

Séance du 19 mai 2017

Date de convocation :
12 mai 2017

Nombre de membres :
en exercice : 13
présents : 11
procurations : 2
votants : 13

L'an deux mil dix-sept, le 19 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Molac, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; MORICE Monique ;
PERRON Manuela ; NOËL Marie-Dominique ; GUEHO Sébastien ;
ROUSSEAU Matthieu ; DEBAYS Christelle ; BREDOUX Christophe ;
LE PENRU Régis ; TALLIO Laëtitia ; JAFFRELOT Jérémie.

Absents excusés :

DUMAIRE André qui donne pouvoir à **COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude**

NICOLAS Peggy qui donne pouvoir à **TALLIO Laëtitia**

Secrétaire de séance :

Mme **PERRON Manuela** a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 31 mars 2017
- ✓ Droit de préemption urbain
- ✓ Attribution des subventions aux associations
- ✓ Participation aux piègeurs de ragondins et de taupes
- ✓ Acquisition d'un véhicule pour les services techniques
- ✓ Eglise : travaux de restauration de vitraux
- ✓ Cimetière : Aménagement d'un jardin du souvenir
- ✓ Réhabilitation Extension de la salle polyvalente : consultation des bureaux d'étude
- ✓ Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) : Attribution du marché
- ✓ Point Boulangerie
- ✓ Dissolution du Comité d'Expansion Economique
- ✓ Questembert Communauté : Approbation du rapport de la CLECT relatif aux charges et/ou recettes transférées à Questembert Communauté
- ✓ Questembert Communauté : rapport d'activité 2016
- ✓ Questembert Communauté : aménagement-contenu modernisé du PLUi
- ✓ Point PLUi
- ✓ Questions diverses

Madame Le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour, qui feront l'objet d'une délibération :

- ✓ Rythmes scolaires
- ✓ Bureau de poste
- ✓ Jeux

◆ **2017-05-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 31 mars 2017**

Mme Le Maire demande, aux membres du conseil municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 31 mars 2017 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

◆ **2017-05-02 Droit de préemption ZN n°194**

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour une parcelle cadastrée section ZN n°194 (Zone Ua pour la parcelle), d'une surface de 1200 m² au 2, rue du calvaire.

La commune doit se prononcer sur son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

◆ **2017-05-03 Attribution des subventions aux associations**

Mme MORICE présente aux membres du conseil municipal les propositions de la commission finances du 10 avril 2017, concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité pour la subvention Détente et Randonnée (7 POUR 4 CONTRE 2 ABST) et à l'unanimité pour les autres valide le classement de chaque association et vote les subventions suivantes pour l'année 2017 :

	Type association	Subvention 2017 €
Société de chasse	Loisirs	370.00
Foot-ball/Basket Club (E.S.L.M)	Sport	1 648.00
Détente et Randonnées (section gym et Yoga)	Sport	1 155.00
Kan An Douar	Loisirs	370.00
Kan An Douar (Telle est ton idée)	Hors catégorie	00.00* ¹
Amicale des Pêcheurs	Loisirs	370.00
Club des Joyeux Molacois	Loisirs	370.00
Les Amis du l'Hermain	Patrimoine communal public	540.00
Les Amis de Lindeul	Patrimoine communal public	00.00* ²
Comité des Fêtes	Animation	1 550.00* ³
MOLACFESTIV'	Animation	1 550.00* ⁴
MOLACFESTIV'	Loisirs	370.00
Amicale des Pompiers	Loisirs	370.00
FNACA	Autre	00.00* ⁵
SCRAP 'MOLAC	Nouvelle association	150.00* ⁶

*¹Pas de subvention mais 3 mises à disposition de la salle polyvalente gratuitement dans l'année

*²Pas de subvention car pas de manifestation en 2016

*³Cette association est classée dans la catégorie « Animation » les années où la foire de Molac est organisée et dans la catégorie « Loisirs » les années sans foire ; elle bénéficie ainsi de la subvention correspondant au classement de sa catégorie.

*⁴conditionné à l'organisation de la fête de la musique

*⁵Pas de subvention car prise en charge des commémorations par la commune cette année

*⁶Subvention de soutien au démarrage de l'association

Concernant l'attribution d'une subvention à l'USEP, dans l'attente d'éléments complémentaires, elle sera délibérée lors d'un prochain conseil.

◆ **2017-05-04 Participation aux piégeurs de ragondins et de taupes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vote les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- Participation piégeurs ragondins : 370€
- Participation piégeurs de taupes : 370€

◆ **2017-05-05 Acquisition d'un véhicule pour les services techniques**

M LE PENRU présente au conseil municipal les devis pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide la proposition de PEUGEOT OLG AUTOMOBILES de Questembert pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion « Citroën Jumper » pour un montant de 14 900,00 € HT.

◆ **2017-05-06 Eglise : travaux de restauration de vitraux**

Par délibération du 24 février 2017 les travaux urgents de restauration de vitraux (baie Est) ont été validés.

Après présentation, les membres du conseil municipal autorisent Mme Le Maire à signer les devis des entreprises retenues pour réaliser ces travaux :

- Maçonnerie - Remplacement des meneaux de la baie Est : Matthieu FERRE pour 8 910 €
- Restauration du vitrail de la baie Est : ETS LUMI VIRAIL pour 12 837.60 €

◆ **2017-05-07 Cimetière : Aménagement d'un jardin du souvenir**

Mme PERRON présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière.

Le conseil municipal valide ce projet et autorise Mme Le Maire à engager ces travaux aux mieux des intérêts communaux.

◆ **2017-05-08 Réhabilitation Extension de la salle polyvalente : consultation des bureaux d'étude**

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal des consultations relatives aux diverses missions d'études à prévoir dans le cadre du projet de la réhabilitation extension de la salle polyvalente.

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes et autorise Mme Le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

✓ **Contrôle technique, vérification accessibilité handicapé et SPS**

BUREAU VERITAS/ AURAY :

Contrôle Technique : 4 420 € HT

SPS : 2 310 € HT

✓ **Etude béton armée**

IBSE / ST HERBLAIN : 1 850 € HT

✓ **Lot fluides et calculs réglementaires RT 2013**

BECOME / VANNES :

Tranche 1 : 5 700.00 € HT (4 500 Missions bases + 1 200 missions complémentaires)

Tranche 2 : 2 200.00 € HT (1 900 Missions bases + 300 missions complémentaires)

✓ **Etudes géotechnique de conception**

KORNOG / VANNES : 1 980 € HT (pour délai intervention rapide possible)

◆ **2017-05-09 –Boulangerie-Epicerie - fin de bail de M OLIVIER**

Mme Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que M OLIVIER Mikael a donné son préavis de départ du local boulangerie, effectif au 19 mai.

Elle informe le conseil municipal que l'acquéreur du fonds de commerce de M OLIVIER reprendra le bail de location à compter du 1^{er} juillet 2017.

Afin de pérenniser le service de proximité que représente la boulangerie épicerie pour les Molacois, et afin de faciliter l'installation du nouveau boulanger, Mme Le Maire sollicite le conseil municipal afin d'autoriser M OLIVIER à rester dans les lieux du 20 mai au 30 juin 2017.

Durant cette période, seule une indemnité d'occupation du montant du loyer lui sera facturée.

A l'issue du 30 juin si M OLIVIER se maintenait indument dans les lieux, l'astreinte de 500 € par jour sera rétablie conformément aux clauses prévues dans le bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents.

◆ **2017-05-10 –Boulangerie-Epicerie - bail locatif**

Mme Le Maire rappelle que le montant actuel du loyer de la boulangerie-épicerie est de 750 € HT.

Afin de faciliter l'installation du nouveau boulanger qui reprendra le local à compter du 1^{er} juillet 2017, elle propose de moduler le loyer de façon progressive sur trois années :

Année 1 : 650 euros HT

Année 2 : 700 euros HT

Année 3 : 750 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 12, CONTRE : 1) valide la proposition de loyer progressif tels que présenté et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

◆ **2017-05-11 Dissolution du Comité d'Expansion Economique : désignation du bénéficiaire de la dotation**

Une Assemblée Générale extraordinaire du comité d'Expansion Economique du Pays de Questembert a eu lieu le 07 mars 2017 afin de dissoudre le comité.

Lors de cette assemblée, il a été défini que les actifs restants seront versés au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre, sous forme de dotations versés aux acteurs désignés par la commune, afin de soutenir l'économie locale.

Mme Le Maire propose que cette dotation soit versée à M ROBERT, repreneur de la boulangerie-épicerie, afin d'acquérir du matériel et ainsi faciliter son installation à compter du 1^{er} juillet 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres valide cette proposition.

◆ **2017-05-12 Rythmes scolaire : organisation à compter de septembre 2017, modification de la délibération du 31 mars 2017**

Mme Le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2017 le conseil municipal a validé une nouvelle organisation des rythmes scolaires à compter de septembre 2017 pour l'école Arc en Ciel, suite à la demande du conseil d'école.

Elle rappelle également que l'école St Pierre a décidé de ne plus appliquer les nouveaux rythmes scolaires et de revenir à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2017.

Elle informe le conseil municipal que cette organisation validée le 31 mars 2017 n'a pas été validée par l'éducation nationale du fait du fractionnement des TAP dans la journée.

L'éducation nationale propose de supprimer le TAP civique et de maintenir 30 minutes de TAP

les : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 16h30. Toutefois, des TAP d'une durée de 30 minutes ne permettront pas à la commune de bénéficier du fonds de soutien.

Mme Le Maire, compte tenu de ces nouveaux éléments, demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'organisation des rythmes scolaires à compter de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

ANNULE la délibération du 31 mars 2017,

DECIDE de maintenir l'organisation actuelle pour l'école Arc en Ciel à compter de septembre 2017, à savoir :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	Enseignement 3h00 180'	Enseignement 3h00 180'	Enseignement 3h00 180'	Enseignement 3h00 180'	Enseignement 3h00 180'
12h					
13h30	PM 1h45 105'	PM 1h45 105'		PM 1h45 105'	PM 1h45 105'
13h45					
14h45	Enseignement 2h45 165'	Enseignement 2h45 165'		TAP 1h00 60'	TAP 1h00 60'
16h30				Enseignement 1h45 105'	Enseignement 1h45 105'

AUTORISE Mme Le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

DIT que si le gouvernement leur en laisse la possibilité, la commune reviendra à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre.

◆ **2017-05-13 Questembert Communauté : Approbation du rapport de la CLECT relatif aux charges et/ou recettes transférées**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi RCT du 16 décembre 2010,

Vu la Loi NOTRe du 07 août 2015,

Vu la loi de finances 2017

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la QUESTEMBERT COMMUNAUTE ;

Vu l'avis favorable de la CLECT;

Entendu le rapport définitif de la CLECT concernant

– le rapport du 23 Mars 2017 portant sur **l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage »**

Considérant le travail accompli par la commission locale d'évaluation des charges transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes ou perte de recettes liées à la compétence transférée à la communauté à compter du 1er janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuve le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 23 Mars 2017 concernant l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage »

Prend acte du montant global du transfert concernant la seule ville de Questembert qui figure dans le rapport de la CLECT

Charge le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

◆ **2017-05-14 Questembert Communauté : Rapport d'activité communautaire 2016**

Par délibération du 24 avril 2017, le conseil communautaire de Questembert Communauté a pris connaissance du rapport d'activité communautaire 2016 qui doit être présenté à l'ensemble des conseils municipaux avant le 31 décembre 2017.

Mme Le Maire présente ce rapport d'activité aux membres du conseil municipal et rappelle que chaque conseiller a reçu un exemplaire par courriel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte et d'approuver le rapport annuel d'activités 2016 de Questembert Communauté.

◆ **2017-05-15 Questembert Communauté : aménagement-contenu modernisé du PLUi**

Par délibération du conseil de communauté du 24 avril 2017 il a été décidé d'appliquer au PLUi en cours d'élaboration le contenu modernisé du PLU entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

◆ **2017-05-16 La Poste : proposition de mise en place d'un facteur guichetier**

Suite à sa rencontre du 16 mai avec les représentants des services Postaux (M DUBE et M GUESDON), Mme Le Maire explique aux membres du conseil municipal la possibilité de se positionner sur la mise en place d'un facteur guichetier en remplacement de l'organisation actuelle du bureau de poste.

Elle précise que le facteur guichetier propose les mêmes services que le bureau de poste tel qu'il existe actuellement à Molac, à savoir :

- Service bancaire ; dépôt de chèque, retrait/dépôt espèces (sans limite de plafond, sur commande pour les retraits de fonds d'un montant important), virement, procuration, mandat (national, international) urgent et non urgent, souscription de produits bancaires simples (Carte Bleue, ouverture compte d'épargne)
- Service courrier : instances courrier/colis, la totalité de la gamme courrier/colis/express (affranchissement et vente de produits), ordre de réexpédition
- La Poste Mobile

Ce service pourrait fonctionner 12.5 heures par semaines, contre 15 heures par semaine pour le bureau de poste.

Toutefois, le facteur guichetier présente l'intérêt de pouvoir fonctionner 6 jours par semaines, et ne serait pas concerné par des mesures de fermeture estivale.

Elle demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette possibilité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent à avis favorable pour la mise en place de facteur guichetier.

Ils souhaitent également être concertés sur les horaires qui pourront être mis en place.

◆ **2017-05-17 Jeux à la médiathèque et au city park**

Les membres du conseil municipal autorisent Mme Le Maire à lancer une consultation pour l'installation de jeux à la médiathèque et près du city Park.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

✓ **Point PLUi**

Mme Le Maire informe les conseillers de l'avancée du travail réalisé par le COPIL à ce jour.

✓ **Point information Téléphonie mobile**

Mme Le Maire informe les conseillers que le permis de construire du pylône a été accordé le 27 avril 2017.

Le Dossier d'Information Mairie (DIM) de l'antenne relais est consultable en mairie.

Afin de répondre aux questionnements du collectif qui s'est formé, une réunion d'information sera organisée en présence de l'opérateur leader. La date sera communiquée très prochainement par voie d'affichage et par presse.

✓ **Info emplacement panneau lumineux**

Mme Le Maire informe les conseillers que le panneau lumineux sera prochainement installé près du parking situé face à la mairie.

✓ **Point Inventaire des cours d'eau**

Dans le cadre de l'inventaire des cours d'eau, Mme Le Maire informe les conseillers du travail réalisé avec le groupe de référents communaux, encadré par l'institut d'Aménagement de la Vilaine, et de la cartographie réalisée.

✓ **Exposition les Ailes de la Victoire à Molac**

Mme Le Maire informe les conseillers qu'une exposition nommée « Les Ailes de la Victoire » qui relate l'action des aviateurs alliés dans notre département entre 1939 et 1945 aura lieu à compter du weekend du 10 septembre 2017 pendant trois semaines dans le local de l'ancienne boulangerie.

Cette exposition est initiée par l'office national des Anciens Combattant et par l'association Air Mémorial, avec la collaboration des membres de la FNACA de Molac et de la municipalité.

DATES A RETENIR :

- ✓ Salon du livre samedi 19 mai à Questembert (les halles)
- ✓ Samedi 27 mai Equibreizh à l'étang
- ✓ Samedi 27 mai 8h/12h : Journée citoyenneté samedi
- ✓ Mercredi 31 mai 2017 à 19h30 Limerzel AG office tourisme
- ✓ Election législatives les 11 et 18 juin
- ✓ Foire de Molac le 17, 18 et 19 juin

La date du prochain conseil municipal est fixée au 30 juin ou au 07 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention à 23 H05.